## Création d’une Commission Action Professionnelle au sein du District Bretagne Mayenne

### Sa Composition

### Sous l’égide de notre Gouverneur, Jacques Petit, une Commission Action Professionnelle a été créée dans le District.

### Cette commission est composée de 8 membres (dont les noms suivent) :

### Jérôme Michelet RC Brest, Patrick Rolandin RC Rennes, Lionel Lebrun RC Auray, Jean-Luc Chaplet RC Laval, Hervé Gicquel RC Saint-Brieuc Grand Large, Jean-Pierre Ripoll RC Vannes, Henri Jullien Secrétaire District, Jacques Petit Gouverneur District

### Les buts recherchés

### Face à la crise sanitaire inédite que nous subissons et qui provoque une terrible crise économique, sociale et financière s’inscrivant dans un temps long (3/4 ans ?), il nous est apparu que le Rotary et ses clubs ne pouvaient rester sans réagir.

### Des initiatives apparaissent dans beaucoup de clubs, dans d’autres districts, elles se structurent pour aider les personnes et les entreprises TPE/PME en grande difficulté. Notre district se devait de se préparer également. à jouer un rôle face à la crise.

### Quand celle-ci empêche ou entrave nos actions humanitaires (compliquées à mettre en œuvre actuellement), l’Action Professionnelle est une action non pas de substitution mais de complémentarité et d’exemplarité. Elle doit s’instituer au sein de nos clubs, elle doit réaffirmer qu’elle fait partie de l’identité originelle du Rotary. Elle constitue l’essence même de son fondement d’origine (cf. Paul Harris à la création du Rotary)

### Cette Commission Action Professionnelle a pour vocation à rapprocher les clubs du milieu de l’entreprise.

### Son rôle

### La commission réfléchit à la façon dont les clubs de notre District pourraient apporter une aide et des pistes de solutions aux problèmes rencontrés :

### 1-Dans une première étape, elle recensera un certain nombre d’actions, -réunies sous forme de « boîte à idées »-, susceptibles d’être menées dans nos clubs. Elle proposera ce catalogue d’actions au District qui le diffusera à l’ensemble des clubs. Chaque club en fonction de sa taille, de ses moyens et de la compétence/expertise de ses membres peut alors choisir l’action appropriée et de mise en œuvre possible.

###  2-Lors d’une prochaine réunion, elle proposera des exemples de modes opératoires d’actions en cours et qui démontrent déjà une réelle efficacité. Ces bonnes pratiques pourront être publicisées et les initiatives d’actions inter club devront être encouragées.

### 3-Enfin, il ressort de ces réflexions, une des recommandations majeures de cette commission : l’Action Professionnelle doit s’inscrire dans la durée, être pérenne et faire partie de l’ensemble des missions et du corpus d’actions conduits au sein des clubs du Rotary.

###  JPR/le 27 septembre 2020